

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 103 (1958)
Heft: 3

Artikel: Le plan Rapacki
Autor: Revol, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-342865>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Rédaction-Direction : Colonel-brigadier Roger Masson

Rédacteur-Adjoint : Lt-colonel EMG Georges Rapp

Administration : Lt-colonel Ernest Buetiger

Editeurs et expédition : Imprimeries Réunies S. A., av. Gare 33, Lausanne
(Tél. 23 36 33 — Chèq. post. II. 5209)

Annonces : Publicitas S. A., succursale, rue Centrale 15, Lausanne

ABONNEMENT : Suisse : 1 an Fr. 12.— ; 6 mois Fr. 7.— ; 3 mois Fr. 4.—

Etranger : 1 an Fr. 15.— ; 6 mois Fr. 8.— ; 3 mois Fr. 4.50

Prix du numéro : Fr. 1.50

Le plan Rapacki

A l'heure où ces lignes sont écrites, le plan Rapacki occupe le devant de la scène sur laquelle se jouent les destins de l'Europe. Qu'adviendra-t-il de lui ? Aura-t-il les honneurs d'une application à la suite d'un rapprochement dans les thèses qui séparent l'Est de l'Ouest ; ou bien rejoindra-t-il, comme tant d'autres projets, le magasin des vieilles défroques de la diplomatie internationale ?

Sa naissance, en octobre dernier, noyée parmi le flot de propos journaliers des hommes d'Etat, passa presque inaperçue. « En demandant une neutralisation atomique au centre de l'Europe, déclarait M. Rapacki, ministre polonais des affaires étrangères, la Pologne cherche à éliminer les nouvelles menaces de guerre froide. » C'était le moment où l'on attendait avec une curiosité mêlée d'impatience l'ouverture à Paris du grand conseil de l'OTAN. Quelque temps auparavant, l'Angleterre avait fait connaître qu'elle acceptait l'installation sur sa côte orientale de quatre rampes américaines de lancement de fusées et l'on pensait que le président Eisenhower et son secré-

taire au Département d'Etat, M. Foster Dulles feraient, à leurs partenaires continentaux de l'OTAN, l'offre de pareilles installations sur leurs territoires respectifs. « Nous sommes disposés, déclarera en effet M. Foster Dulles, à créer un stock atomique atlantique et à mettre des fusées intermédiaires à la disposition d'autres pays de l'OTAN. » Déjà, l'état-major du général Norstad, commandant en chef des forces de l'alliance atlantique, travaillait à un projet de répartition de six à dix « squadrons » de quinze fusées chacun ; au total, pour l'Europe occidentale, 150 fusées I.R.B.M. Si la République de Bonn ne figurait pas parmi les régions propices à l'établissement de rampes de lancement pour projectiles-fusées de portée moyenne, la Norvège, la Grande-Bretagne, les Alpes françaises et italiennes, le Massif Central et les Pyrénées entraient dans le cadre de l'étude en tant qu'emplacements de bases complémentaires de l'OTAN.

On se rappelle le faible empressement que l'on mit à accueillir l'offre américaine, chacun s'étant borné à un exposé de ses propres préoccupations nationales. Par la suite, en plusieurs pays, qu'il s'agit des gouvernements eux-mêmes ou des partis d'opposition, leur sentiment se manifesta à l'égard d'une acceptation de ces rampes de lancement : les uns s'y opposaient sous prétexte qu'elles attireraient, en cas de conflit, les projectiles adverses ; les autres, au contraire, les préconisaient, soucieux du renforcement de la défense commune. Bref, une cause nouvelle de mésentente s'était glissée parmi les membres participants de l'OTAN. Il appartenait aux démocraties populaires, sous l'impulsion de l'URSS, de l'exploiter sans retard.

De là, une propagande bien orchestrée dans les milieux européens de l'Ouest en faveur du plan Rapacki. On l'y trouvait intéressant, bien qu'il parût trop imprécis ; surtout, trop limité, n'englobant que la Pologne et les deux Allemagnes. Le 8 janvier, au conseil de l'OTAN, on parlait d'une démarche d'information à effectuer à Varsovie sur le plan de la « dénucléarisation » de l'Europe centrale.

A-t-on suffisamment remarqué la partie de chasse offerte peu après par M. Gomulka à M. Khrouchtchev ? A l'abri de tous les regards indiscrets, trois jours durant, ils séjournèrent dans l'ancien palais de Goering, en présence de nombreux généraux polonais et russes. Nul doute que le plan Rapacki n'alimenta les conversations, ainsi que la façon de poursuivre la tactique de démantèlement de l'organisation militaire atlantique. Cette tactique s'était manifestée à maintes reprises par des projets successifs : évacuation des troupes étrangères ; neutralisation d'une zone englobant 800 kilomètres de part et d'autre du rideau de fer, ou de part et d'autre de la frontière polono-allemande ; réunification de l'Allemagne, celle de l'Ouest abandonnant le pacte atlantique, celle de l'Est le pacte de Varsovie ; pacte de non-agression conclu entre les deux organismes, etc. Abandonnés parce que jugés trop radicaux, on pouvait espérer cette fois, par une formule sensiblement plus modeste comme était celle de la proposition Rapacki, aboutir à un résultat concret. N'en augurait-on pas, pour le moins, qu'en se maintenant sur un plan local quoique particulièrement névralgique, on amorcerait une reprise des tractations sur le désarmement, ce rocher de Sisyphe si lourd à faire avancer?...

Alors, missives interminables du maréchal Boulganine, interviews ou discours truculents de M. Khrouchtchev d'alterner entre la menace du fouet et l'attrait du morceau de sucre. Sur la suggestion du Kremlin, les territoires d'application du plan Rapacki font l'objet d'une sensible extension. Ils englobent maintenant la Tchécoslovaquie ; la Scandinavie et l'Italie sont invitées à se joindre à la « dénucléarisation ». L'URSS, dont on s'est demandé si elle n'était pas à l'origine même de l'initiative prise par la Pologne, assume ouvertement le patronage du plan. A une entrevue Rapacki-Gromyko, fin janvier, succède la publication d'un mémorandum, nouvelle version plus précise du plan ; elle fixe les territoires. Pologne, Tchécoslovaquie, les deux Allemagnes, sur lesquels « on ne produirait ni ne stockerait d'armes nucléaires ; on n'y instal-

lerait ni matériel, ni équipement destinés à les desservir, y compris les rampes de lancement de fusées. L'utilisation d'armes nucléaires contre ces territoires serait interdite. « La France, les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et l'URSS s'engageraient à respecter la « dénucléarisation » de la zone et un système de contrôle « large, efficace, terrestre et aérien » serait établi d'un commun accord.

Que penser du plan Rapacki au point de vue militaire ? Il est sans intérêt si on l'envisage dans le cas, évidemment fort improbable, d'un conflit localisé entre les puissances d'Europe centrale, dans lequel n'interviendrait aucune des armées en possession de l'arme atomique et cette hypothèse, n'a peut-être pas été étrangère au lancement de l'idée Rapacki, la Pologne cherchant à y trouver une vague garantie de sa frontière Oder-Neisse.

Mais si on le considère dans le cas d'un conflit généralisé Est-Ouest, il n'est pas douteux qu'il avantage de façon inadmissible les armées du pacte de Varsovie par rapport à celles de la coalition atlantique. Le potentiel guerrier *immédiat* des Etats-Unis d'Amérique consiste uniquement dans leur stratégie de représailles. Fondée sur l'emploi des armes thermo-nucléaires, que celles-ci soient utilisées comme elles le seraient à l'heure actuelle, par les bombes du Strategic Air Command, ou, d'ici quelques années, par des fusées à partir de rampes de lancement, c'est la seule possibilité qui soit offerte à l'Ouest de maintenir un équilibre de chances avec l'Est. La supériorité qu'avait naguère l'Amérique en cette matière s'est, depuis le lancement des « spoutnik », réduite à une simple égalité. Encore importe-t-il de la maintenir.

Or, si l'on enlève aux deux belligérants la possibilité de mettre en œuvre cette égalité avec leurs armes atomiques, dans quelle situation vont-ils se trouver en face l'un de l'autre ? Réduits à l'emploi des seules armes classiques, il restera les quelque 175 divisions bien existantes dont dispose l'URSS, contre la quarantaine de divisions que le pacte atlantique mettra, à une échéance plus ou moins lointaine, à la

disposition du S.H.A.P.E. Nul doute que l'application du plan Rapacki constituerait, pour les Occidentaux, un véritable marché de dupes.

Et c'est pourquoi, tandis que ce plan continue à faire l'objet de délibérations entre chancelleries, les états-majors, ceux du général Norstad à l'ouest, tout d'ailleurs comme ceux du maréchal Koniev à l'est, n'en poursuivent pas moins dans un relatif silence et de façon continue, le perfectionnement de leurs infrastructures. L'OTAN procède à la répartition entre les intéressés de ses 150 fusées I.R.B.M. On trouverait dans la presse italienne (*Giornale d'Italia*) la publication d'une carte indiquant l'état des rampes de lancement et des usines d'engins balistiques d'Union soviétique ; plus récemment encore, on signalait l'arrivée de spécialistes russes des fusées en Allemagne de l'Est, notamment à Neuruppin, en Brandebourg...

Condamné par le réalisme militaire de l'Occident, le plan Rapacki constituera peut-être un chapitre important du programme de l'éventuelle conférence « au sommet », chère à l'esprit des dirigeants soviétiques. Peut-être encore y sera-t-il considéré comme une amorce vers la reprise des conversations sur le désarmement.

Doit-on s'étonner de la lenteur avec laquelle on progresse vers cette réduction des appareils guerriers ; de la médiocrité des résultats atteints au cours d'obscures et interminables discussions ? Dialogue de sourds. On le croit ouvert d'hier ; il dure depuis que la guerre existe ; il durera, peut-on prédire, aussi longtemps que la peur et la méfiance domineront les relations entre les diverses sociétés humaines. Nos pacifistes d'aujourd'hui se confondent avec les idéologistes de tous les temps. Le vieil adage latin est toujours vrai. La Suisse et son gouvernement fédéral ont l'insigne sagesse de lui rester fidèles.

J. REVOL